

Demande de travail à temps partiel sur autorisation
Année scolaire 2022-2023

POUR LES ECOLES AYANT UN RYTHME SUR 4 JOURS

Division des ressources
humaines départementales

Dossier suivi par
 Maryse HELLEBOID
 Maryline ISCHARD

Téléphone
 05 87 01 20 57
 05 87 01 20 56

Mél.
 maryse.helleboid@ac-
 limoges.fr
 maryline.ischard@ac-
 limoges.fr

Site internet
<http://www.ac-limoges.fr/ia19/>

DSDEN 19
 Cité Administrative
 Jean Montalat
 BP 314
 19011 Tulle Cedex

Nom : Prénom :

École :

N° de téléphone personnel :

Adresse mél professionnelle :@ac-limoges.fr

Avez-vous l'intention de participer au mouvement ☐ oui ☐ non

Modalité demandée :

☐ Temps partiel hebdomadaire	☐ Temps partiel annualisé
☐ 75% = 3 jours travaillés	☐ 75%
☐ 50% = 2 jours travaillés	☐ 50%

Éléments de calcul de la quotité de travail :

1. Organisation du temps scolaire de l'école d'affectation - rentrée scolaire 2022 : préciser la durée horaire globale de la journée

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

2. Choix des jours travaillés : cocher le ou les jours travaillés arrêtés après concertation et accord au sein de l'école.
(rappel : en cas de désaccord, arbitrage réalisé par l'IEN)

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Motif de la demande (à remplir impérativement) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nombres de demandes de temps partiel sur autorisation déjà effectuées :

Je souhaite reprendre à temps complet

Signature